

A portrait of Laure Bédier, a woman with short brown hair, wearing a dark blue top, sitting on a black leather chair in an office. The background shows a desk with a computer monitor and a bookshelf.

## INTERVIEW

# LAURE BÉDIER,

Directrice des affaires juridiques,  
Agent judiciaire de l'État

**L'année 2021 s'est inscrite, comme 2020, sous le signe de la crise sanitaire et de ses conséquences en matière économique et sociale. Quels en ont été les principaux jalons pour la DAJ ?**

Comme l'année précédente, la direction s'est mobilisée pour accompagner les dispositifs de soutien aux entreprises. Nous avons ainsi participé à la sécurisation du cadre juridique applicable au fonds de solidarité, étudié les mesures de soutien aux opérateurs de voyage et de séjour, appuyé la mise en place du nouveau régime d'assurance récolte ou encore conseillé les directions du ministère dans la mise en œuvre des mesures de

de soutien à l'investissement, notamment de transformation vers l'industrie du futur.

Afin d'accompagner la circulaire relative aux aménagements des conditions d'exécution des marchés publics face aux difficultés d'approvisionnement, la DAJ a publié une fiche technique détaillant les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Le dernier trimestre de l'année a été très largement consacré aux mesures destinées à protéger les consommateurs contre la hausse des prix de l'énergie : après le gaz, la DAJ a travaillé sur le bouclier tarifaire applicable à l'électricité et sur

les mesures de compensation des pertes de recettes des fournisseurs.

Malgré cette actualité immédiate chargée, la direction a poursuivi son accompagnement des réformes au long cours du ministère, comme celle sur le régime unifié de la responsabilité des gestionnaires publics, et la modernisation du droit de la commande publique, avec l'adoption de nouveaux CCAG et la prise en compte de l'achat durable.

Enfin, la direction s'est mise en ordre de marche pour traiter les dossiers contentieux liés aux fraudes dans le cadre du dispositif de soutien aux entreprises, avec la création d'une cellule spécifique dédiée.

**Comment la DAJ a-t-elle poursuivi sa dynamique d'adaptation afin d'assurer la continuité de ses missions ?**

Malgré l'activité accrue de la direction, les résultats présentés dans ce rapport d'activité n'ont pas été altérés, bien au contraire. Ils témoignent de l'engagement et du volontarisme de nos collaborateurs dans cette période si particulière et je les en remercie vivement.

La direction a tiré les enseignements de la crise dans son organisation : déploiement du télétravail dans le cadre de l'accord professionnel et renforcement du travail collaboratif. Elle a veillé à préserver un accompagnement RH de proximité de qualité.

Afin de favoriser l'intégration des nouveaux agents, le livret d'accueil des nouveaux collaborateurs a été profondément remanié.

Dans un contexte marqué par de nouvelles procédures et règles issues de la loi du 6 août 2019, un guide RH a été mis à la disposition des managers.

Construit autour de fiches thématiques synthétiques, il a vocation à répondre aux interrogations en matière de temps de travail, d'organisation du travail ou de carrière et fait le point sur les dispositifs de protection des collaborateurs.

Le dialogue social informel s'est également poursuivi avec les représentants du personnel de la direction.

*Les résultats de la direction témoignent de l'engagement et du volontarisme de nos collaborateurs dans cette période si particulière [...].*

**Si l'on regarde vers l'avenir, quels devraient être les moments forts de l'année 2022 ?**

La direction sera tout d'abord en appui du programme mis en œuvre par le nouveau Gouvernement.

Sur les sujets portés en propre par la direction, 2022 sera l'année du déploiement du plan de transformation numérique de la commande publique, qui a pour ambition de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises.

2022 est aussi l'année de la Présidence française de l'Union européenne, avec, nous l'espérons, des avancées dans le domaine de la réciprocité de l'accès aux marchés publics et dans la prise en compte des subventions étrangères.

Enfin, nous aurons aussi à gérer les conséquences de la guerre en Ukraine, dans le cadre de l'appui que nous apportons aux directions les plus concernées.